

CAHIER DE GESTION

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉLÈVES ENGAGÉS

COTE

64-20-03.09

OBJET :

Décrire les différents volets du programme, les procédures d'admission et les critères d'admissibilité et de maintien.

DESTINATAIRES :

Les étudiantes et les étudiants.
Les associations étudiantes.
Les conseils étudiants de programme.

DISTRIBUTION :

Les personnes détenant le *Cahier de gestion*.
Les étudiantes et les étudiants impliqués dans le Collège.

CONTENU :

- 1- La mission du programme
- 2- L'objectif général
- 3- Les objectifs spécifiques
- 4- Formule Art-études
- 5- Formule Sport-études
- 6- Formule Implication-études
- 7- Reconnaissance de l'implication et du mérite à l'IMQ
- 8- Reconnaissance de l'implication et du mérite au CMÉC

RESPONSABLES DE L'APPLICATION :

La direction des Services éducatifs du Cégep, les directions de l'Institut maritime du Québec et du Centre matapédien d'études collégiales.

ADOPTION :

Le présent programme a été adopté par le Conseil d'administration lors d'une réunion tenue le 14 juin 2005 (CA 05-07.07). Il remplace le programme adopté le 19 juin 2001 (CA 01-08.13).

1 - LA MISSION DU PROGRAMME

Le programme s'inscrit dans les grandes orientations que se donne le Collège afin de permettre aux élèves de trouver durant leurs études un milieu d'apprentissage et un milieu de vie qui permettent une formation globale dépassant les apprentissages théoriques en classe.

Il se traduit par le regroupement des formules Art-études, Sport-études et Implication-études. La participation à l'une ou l'autre de ces formules favorise chez les élèves le développement de toutes les composantes de leur personnalité et ce, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de leurs activités d'apprentissage. Par ce programme, le Collège s'engage ainsi à les soutenir et à les valoriser en leur permettant de développer et de reconnaître l'ensemble de leurs capacités afin d'accroître leur motivation et leur rendement scolaire.

2- L'OBJECTIF GÉNÉRAL

Devenir une courroie pour le projet éducatif et un support à la réussite et à l'obtention du diplôme.

3- LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- 1- Permettre à l'élève d'habiter son collège.
- 2- Doter l'élève d'une formation globale.
- 3- Permettre à l'élève d'enrichir et de diversifier sa formation collégiale selon ses intérêts propres.
- 4- Reconnaître l'engagement de l'élève dans son institution et dans son milieu.

4- FORMULE ART-ÉTUDES

La formule Art-études, chapeauté par le Programme de soutien aux élèves engagés, se subdivise en deux volets distincts :

- 4.1- le Volet excellence artistique,
- 4.2- le Volet récréo-formatif.

4.1 Le Volet excellence artistique

Le Volet excellence artistique rejoint dans un premier temps les élèves qui ont déjà entrepris une formation artistique, qui ont dépassé le stade du loisir et de l'exploration, qui envisagent poursuivre une carrière professionnelle dans le domaine des arts et qui aimeraient continuer à développer les habiletés artistiques acquises.

Il permet également de rejoindre les élèves qui prévoient poursuivre une carrière artistique, mais qui veulent s'accorder un certain temps de réflexion et s'assurer une sécurité en se ménageant une deuxième carrière.

Finalement, il permet de donner suite aux divers programmes Arts-sports-études déjà offerts dans plusieurs écoles au secondaire.

4.1.1 Procédure d'admission

- Faire une demande d'admission ou étudier déjà à temps plein au Collège de Rimouski.
- Se procurer le formulaire de demande de participation au bureau des admissions du Cégep de Rimouski ou encore sur le site du Collège à l'adresse www.cegep-rimouski.qc.ca à la section vie étudiante Art-Sport-Implication.
- Faire parvenir au bureau des admissions du Cégep de Rimouski les documents dûment remplis et exigés lors de l'inscription, avant le **1^{er} novembre** pour le trimestre d'hiver et avant le **1^{er} mars** pour le trimestre d'automne.

4.1.2 Critères d'admissibilité

- Étudier au Collège de Rimouski à temps plein.
- Avoir une participation encadrée et une progression supervisée par un responsable attitré d'une école de formation artistique reconnue par le Cégep de Rimouski.
- S'inscrire à la discipline artistique visée et avoir une participation de huit (8) heures et plus par semaine.
- Être reconnue ou reconnu de niveau intermédiaire ou d'un niveau plus élevé par l'école de formation artistique choisie selon les dispositions du protocole d'entente entre les deux institutions de formation.
- S'acquitter entièrement des frais de scolarité inhérents aux institutions de formation.
- Prévoir une audition ou un test de classement ou les deux, à une date prédéterminée.

4.1.3 Critères de maintien à la formule

- Maintenir une réussite de 75 % des cours de son programme de formation scolaire.
- Maintenir le niveau de participation à huit (8) heures et plus par semaine.
- Déposer le rapport de participation à la fin de chaque trimestre.

4.1.4 Avantages

- Possibilité d'adaptation ou d'allègement de l'horaire.
- Encadrement particulier lié à la nature de l'implication.

4.2 Le Volet récréo-formatif

Le Volet récréo-formatif rejoint les élèves qui désirent vivre une expérience d'initiation ou de développement dans le domaine des arts tout en poursuivant des études collégiales. Ce volet favorise ainsi l'ouverture d'esprit, la stimulation de la créativité et l'enrichissement personnel de chaque individu dans les meilleures conditions possibles et ce, sous la supervision de ressources humaines compétentes.

Le domaine théâtral et le domaine musical sont à ce jour les deux champs visés à l'intérieur de ce volet. Les élèves participeront à la mise en œuvre d'un spectacle présenté en fin d'année au grand public.

4.2.1 Procédure d'admission

- Faire une demande d'admission ou étudier déjà à temps plein au Collège de Rimouski.
- S'inscrire à l'activité choisie au local D-107 du Cégep de Rimouski.

4.2.2 Critère d'admissibilité

- Étudier à temps plein au Collège de Rimouski.

4.2.3 Avantage

- Permettre à l'élève de participer à des activités artistiques enrichissantes avec l'encadrement et l'appui de professionnels dans le domaine.

5- FORMULE SPORT-ÉTUDES

La formule Sport-études, chapeautée par le Programme de soutien aux élèves engagés, se subdivise en deux volets distincts :

- 5.1- le Volet École Sport-études,
- 5.2- le Volet excellence sportive.

5.1 Le Volet École Sport-études

Le Volet École Sport-études fait référence aux disciplines sportives relevant d'une association ou d'une fédération dûment reconnue par le Secrétariat au loisir et au sport. Ce volet a pour but d'aider les athlètes de haut niveau à concilier les exigences de l'entraînement et de la compétition avec les études collégiales.

5.1.1 Procédure d'admission

- Faire une demande d'admission au Collège de Rimouski avant le **1^{er} mars** pour le trimestre d'automne et avant le **1^{er} novembre** pour le trimestre d'hiver ou y étudier déjà à temps plein.
- Déposer une demande auprès de l'École Sport-études en téléphonant au (514) 271-7403 et fournir les informations suivantes : son nom, son adresse et son numéro de téléphone, sa date de naissance, le nom du cégep qui sera fréquenté, le sport pratiqué, le nom du club et de l'entraîneur.
- L'École Sport-études fera parvenir un formulaire de demande d'admission auquel un dossier sportif devra être joint. Les dossiers scolaires et sportifs sont essentiels à l'analyse des candidatures.
- Faire parvenir à l'École Sport-études tous les documents en deux exemplaires au plus tard le **1^{er} mars** ou le **1^{er} novembre**, selon le cas.
- Pour de plus amples informations, consulter le site du Collège à l'adresse www.cegep-rimouski.qc.ca à la section programme, cheminements particuliers.

5.1.2 Critères d'admissibilité

- Obtenir une reconnaissance comme athlète d'excellence, d'élite ou de relève et avoir une recommandation de sa fédération sportive.
- Satisfaire aux exigences particulières de l'École Sport-études.

5.1.3 Critère de maintien

- Maintenir une réussite scolaire à plus de 50 % des unités.

5.1.4 Avantages

- Possibilité d'adaptation ou d'allègement de l'horaire.
- Encadrement particulier lié à la nature de l'implication.
- Accès à différents programmes d'aide financière.

5.2 Le Volet excellence sportive

Ce volet regroupe les disciplines sportives des Pionnières et des Pionniers du Collège de Rimouski soit :

- Basket-ball AA masculin
- Football AA masculin
- Volley-ball AA masculin
- Soccer AA masculin

- Basket-ball AA féminin
- Volley-ball AA féminin
- Soccer AA féminin

- Badminton mixte
- Cheerleaders

Ces activités sportives sont supervisées par le Service de promotion et d'animation sportive (SPAS) du Cégep de Rimouski et encadrées par des entraîneurs reconnus par leur fédération sportive. Évoluant au sein de la Fédération québécoise du sport étudiant, les équipes Pionnières et Pionniers participent à la ligue Québec et Chaudière-Appalaches.

5.2.1 Procédure d'admission

- Faire une demande d'admission au Collège de Rimouski ou y étudier déjà à temps plein.
- Se procurer le formulaire de demande de participation au bureau des admissions du Cégep de Rimouski ou encore sur le site du Collège à l'adresse www.cegep-rimouski.qc.ca à la section vie étudiante sports.
- Faire parvenir au bureau des admissions du Cégep de Rimouski les documents dûment remplis et exigés lors de l'inscription, avant le **1^{er} novembre** pour le trimestre d'hiver et avant le **1^{er} mars** pour le trimestre d'automne.

5.2.2 Critères d'admissibilité

- Étudier au Collège de Rimouski à temps plein.
- Avoir une participation encadrée et une progression supervisée par un entraîneur reconnu par le Cégep de Rimouski.
- S'inscrire à une discipline sportive et avoir une participation de six (6) heures et plus par semaine.

5.2.3 Critères de maintien à la formule

- Maintenir une réussite de 75 % des cours de son programme de formation scolaire.
- Maintenir le niveau de participation à six (6) heures et plus par semaine.
- Déposer le rapport de participation à la fin de chaque trimestre.

5.2.4 Avantages

- Possibilité d'adaptation ou d'allègement de l'horaire.
- Encadrement particulier lié à la nature de l'implication.

6- FORMULE IMPLICATION-ÉTUDES

La formule Implication-études, chapeauté par le Programme de soutien aux élèves engagés, se subdivise en deux volets distincts :

- 6.1- le Volet implication,
- 6.2- le Volet reconnaissance.

6.1 Le Volet implication

Le Volet implication fait référence à un cheminement scolaire adapté aux besoins de l'élève qui désire faire reconnaître concrètement son engagement dans le milieu. Les domaines d'implication sont très vastes. Qu'il s'agisse d'engagement social, sportif, culturel ou scientifique, le Volet implication devient un vecteur favorisant l'implication et l'élargissement des horizons personnels. Il veut faciliter l'expression d'un talent exceptionnel de l'élève et favoriser son sentiment d'appartenance au milieu collégial.

C'est aussi par la voie de ce volet que l'élève peut accéder au cours complémentaire traitant de l'implication étudiante au sein d'une organisation et principalement concernant l'organisation de réunions et l'animation d'un groupe.

6.1.1 Procédure d'admission

- Faire une demande d'admission ou étudier déjà au Collège de Rimouski à temps plein.
- Se procurer le formulaire de demande de participation au bureau des admissions du Cégep de Rimouski ou encore sur le site du Collège à l'adresse www.cegep-rimouski.qc.ca à la section vie étudiante Art-Sport-Implication.
- Faire parvenir au bureau des admissions du Cégep de Rimouski les documents dûment remplis et exigés lors de l'inscription, avant le **1^{er} novembre** pour le trimestre d'hiver et avant le **1^{er} mars** pour le trimestre d'automne.

6.1.2 Critères d'admissibilité

- Étudier au Collège de Rimouski à temps plein.
- Avoir une participation encadrée par un responsable d'un milieu d'implication reconnu par le Cégep de Rimouski.
- Avoir une implication de six (6) heures et plus par semaine.

6.1.3 Critères de maintien à la formule

- Maintenir une réussite de 75 % des cours de son programme de formation scolaire.
- Maintenir le niveau de participation à six (6) heures et plus par semaine.
- Déposer le rapport de participation à la fin de chaque trimestre.

6.1.4 Avantages

- Possibilité d'adaptation ou d'allègement de l'horaire.
- Encadrement particulier lié à la nature de l'implication.
- Possibilité de s'inscrire au cours complémentaire « Implication étudiante ».

6.1.4.1 Cours complémentaire « Implication étudiante »

Le Cégep reconnaît la valeur pédagogique de l'implication de l'élève en lui permettant d'obtenir une note pour un cours complémentaire soit le cours « Implication étudiante ». Il est alors évalué sur le travail réalisé dans le cadre de son implication dans le milieu collégial ou communautaire.

Critères d'admissibilité au cours complémentaire « Implication étudiante » :

- l'élève doit étudier au Collège de Rimouski à temps plein.
- l'attribution d'unités peut se faire uniquement dans le cadre du cours complémentaire « Implication étudiante ».
- le cours « Implication étudiante » est offert uniquement au trimestre d'hiver au Cégep de Rimouski.
- l'élève peut se prévaloir d'un seul cours crédité par diplôme d'études collégiales.
- le cheminement scolaire de la candidate ou du candidat doit être en voie de réussite.

6.2 Le Volet reconnaissance

Cinq formes de reconnaissance sont proposées aux élèves dans le cadre de ce volet.

6.2.1 La lettre de recommandation

Cette forme de reconnaissance est produite par un responsable d'activités ou un membre du personnel du Collège, à la demande d'un élève, et témoigne de son engagement dans le milieu collégial.

6.2.2 L'attestation d'implication

À la demande de l'élève, ce certificat signé par le responsable de l'activité et de la direction du service cite le type d'engagement ou d'apprentissage ainsi que le nombre approximatif d'heures effectuées.

6.2.3 La mention d'implication

La mention d'implication, présentée sous forme de certificat, est remise à un élève à la suite de sa recommandation à la formule Implication-études par un enseignant, une enseignante, un animateur, une animatrice, un directeur ou une directrice de service. L'implication de cet élève doit se définir comme un geste mesurable en temps qui se traduit par de l'action, des réalisations, des orientations ou des influences qui ont un impact sur le milieu collégial.

Le certificat autorisé par le Collège est remis à l'élève, lors d'une activité protocolaire. Un texte rédigé et signé par le ou la responsable de l'activité et la direction des Services éducatifs précise les apprentissages et résume les actions réalisées.

6.2.4 Le certificat « Feritas »

Le certificat « Feritas » est une des plus grandes distinctions accordées à un élève au Collège. Ce certificat témoigne de l'engagement significatif de l'élève à enrichir sa formation scolaire.

L'acquisition d'un « Feritas » souligne la réussite d'un ensemble de réalisations scolaires et parascolaires, parallèlement à la poursuite avec succès des études régulières collégiales. Les élèves engagés dans ce profil d'excellence recherchent un dépassement individuel qui favorise à la fois le développement d'un « savoir-être » sur le plan personnel et l'acquisition d'un « savoir-faire » professionnel.

Les élèves désirant obtenir ce certificat doivent d'abord poser leur candidature à ce profil d'excellence en rencontrant le ou la responsable de la formule Implication-études.

Critères d'admissibilité

- Étudier au Collège de Rimouski à temps plein.
- Rencontrer le ou la responsable de la formule Implication-études pour obtenir la demande de participation (peut se faire à tout moment durant l'année).
- Cumuler un certain nombre d'expériences différentes durant sa formation collégiale.
- Choisir au moins trois des cinq domaines retenus pour le profil.
- Déposer un rapport synthèse.

Les cinq domaines retenus pour se mériter un certificat « Feritas » :

1. Cheminement scolaire

Pointage maximum : 300

- 1.1 Excellence dans un cours de formation générale : le meilleur résultat du groupe.
Pointage 75 points
- 1.2 Excellence dans un cours de formation spécifique : le meilleur résultat du groupe.
Pointage 75 points
- 1.3 Progression dans la réussite de ses cours, par trimestre. (ex. : Se référer à la moyenne générale par trimestre.)
Pointage 10 points par 1 % d'augmentation de la moyenne
Maximum 150 points
- 1.4 Obtenir le meilleur résultat du groupe de stagiaires.
Pointage 75 points

- 1.5 Réussir tous ses cours dans le programme où l'élève vise le D.E.C.
Pointage 100 points
- 1.6 Maintenir une note au-dessus de la moyenne dans le programme où l'élève vise le D.E.C.
Pointage 100 points
- 1.7 Diplôme d'études collégiales en voie d'obtention.
Pointage 100 points
- 1.8 Avoir une cote R de 27 et plus.
Pointage 100 points
- 1.9 Diplôme d'études collégiales obtenu
Pointage 300 points

2. Réalisations professionnelles *Pointage maximum : 250*

- 2.1 Expérience pertinente réalisée dans le programme de formation.
Maximum : 125 points
- 2.2 Réalisation importante accomplie dans son milieu au cours de ses études collégiales (démarrage d'entreprise, exposition de travaux, forums, colloques).
Maximum : 150 points

3. Réalisations comme citoyenne et citoyen *Pointage maximum : 250*

- 3.1 Engagement significatif (activité bénévole ou humanitaire) dans le milieu social local ou régional.
Maximum : 100 points
- 3.2 Engagement significatif dans les activités de la communauté étudiante.
Maximum : 100 points
- 3.3 Développer des habitudes de santé physique et mentale. À titre d'exemple : poursuivre un programme d'entraînement en condition physique ou pratiquer un sport de façon régulière.
Maximum : 100 points

4. Communication *Pointage maximum : 300*

- 4.1 Participer à des activités, cours, travaux scolaires ou la communication écrite ou parlée est majeure et jugée excellente. À titre d'exemple : radio étudiante, journal étudiant, théâtre, exposés oraux, forums étudiants, concours littéraires, *Cégeps en spectacle*.
Maximum : 150 points
- 4.2 Avoir une connaissance d'usage de l'anglais écrit et parlé (activité observable).
Maximum : 75 points
- 4.3 Avoir une connaissance d'usage d'une autre langue que le français ou l'anglais (activité observable).
Maximum : 75 points
- 4.4 Participer à des activités de communication utilisant des techniques informatiques, de multimédias.
Maximum : 75 points

5. International

Pointage maximum : 250

5.1 Participer à des échanges ou des stages dans un autre pays ou une autre province.
Maximum : 100 points

5.2 Participer à des voyages ou réaliser un travail dans un autre pays (bénévole ou rémunéré).
Maximum : 100 points

5.3 Réaliser des projets à caractère international, interculturel.
Maximum : 100 points

L'élève reçoit un certificat « Feritas » s'il cumule un total de 1 000 points.

Le certificat « Feritas », se présente sous forme d'un document parchemin et est autorisé par le Collège et signé par la Direction générale. Il s'accompagne d'une lettre explicative destinée aux registraires des universités ou aux employeurs.

Il est remis à l'élève lors d'une cérémonie protocolaire et s'accompagne d'une bourse.

6.2.5 La mention au bulletin

La mention au bulletin veut reconnaître de manière plus officielle l'engagement d'un élève lors de son passage au collégial, grâce à l'utilisation d'un document formel. Sept domaines d'activité peuvent être reconnus soit les domaines social et communautaire, culturel et artistique, entrepreneurial, scientifique, scolaire, politique et sportif.

7- RECONNAISSANCE DE L'IMPLICATION ET DU MÉRITE À L'IMQ

L'*Onde* est la plus haute distinction accordée aux élèves à l'IMQ. Elle se veut une reconnaissance de l'implication scolaire et socioculturelle exceptionnelle. Les candidatures se font sur recommandation par les pairs ou des membres du personnel. Elles sont déposées à un comité de sélection qui juge de la qualité du dossier. Cette *Onde* est remise dans le cadre de la *Fête de la réussite* qui a lieu à l'IMQ à la fin de chaque année scolaire.

Le *Programme de soutien aux élèves engagés* est également offert aux élèves de l'IMQ.

8- RECONNAISSANCE DE L'IMPLICATION ET DU MÉRITE AU CMÉC

À la fin de chaque année scolaire, la Fondation du CMÉC remet des bourses d'implication, de leadership et d'excellence aux élèves finissants du CMÉC.

Des critères ont été élaborés pour chacune des catégories et la sélection est faite par le personnel des services et des départements concernés.

Le *Programme de soutien aux élèves engagés* est également offert aux élèves du CMÉC.